

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

Convocations du 30 août 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le trente août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire.

Étaient présents : M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BOY Vincent, M. MAHIEUX Philippe, Mme LEVAVASSEUR Françoise, M. DAUFRESNE Adrien, Mme PERTUZON Magalie, Mme BOUST Denise, M. PREVOST Patrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme VERLEYE Catherine,

Secrétaire de séance : Mme CAUCHOIS Marie-Line,

ORDRE DU JOUR :

- La situation des ponts dans le parc
 - Gestion de la police de la publicité extérieur
 - Le festival Art des prés : l'organisation
 - Bilan de la circulation dans la commune par la direction des routes
 - Statuts du SIVOM de Ry
 - Projet de réhabilitation de la cour d'école.
- Questions diverses :
 - Prestataire Restauration scolaire
 - Cédez-le-passage rue Héronchette
 - Ordures ménagères

Le Procès-verbal du 08 avril 2024, diffusé par mail le 03 septembre 2024 à l'ensemble des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

LA SITUATION DES PONTS DANS LE PARC DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que :

- Les 2 ponts du parc de la commune sont en très mauvais état. Un arrêté du Maire a été pris le 21 août 2024 y interdisant le passage.
- En octobre 2024, une intervention est programmée par les Bassins Versants de l'Andelle pour curer la noue entre la mare et le bassin de rétention.

Les membres du conseil municipal proposent de contacter le CAUE76 pour nous orienter sur les réparations ou éventuellement le remplacement de certaines parties des ponts.

Le Maire propose de programmer le budget de cette dépense sur 2025, selon les différents devis qui seront demandés.

LA GESTION DE LA POLICE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE

Madame Marie-Line CAUCHOIS explique que les maires des 64 communes ont le pouvoir de police de la publicité dans leur commune. Le Président de la Communauté de Communes souhaitait récupérer cette compétence.

Le Maire de Montville portant opposition au transfert de pouvoir au Président de l'EPCI.

Celui-ci renonce à bénéficier du transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure, qui restera donc sous la responsabilité des maires de chaque commune.

Le festival Art des prés : l'organisation

Monsieur le Maire expose que :

- Mr Philippe LEVAVASSEUR a accepté de prêter la parcelle de terrain communal pour l'usage d'un parking.
- L'entrée de ce parking se fera route de Flamanville et la sortie rue du Bois Aubry.
- Mme Céline GOUEL, responsable du festival, avait demandé à ce que la rue du Bois Aubry soit en sens unique. Cette demande a été refusée par les membres du conseil pour ne pas perturber la circulation.
- L'école servira à stocker les marchandises et l'usage des toilettes de l'école sera interdit d'accès.
- Les musiciens et les artistes auront accès à l'ancienne étable rue de l'Eglise pour se changer.
- Dans l'atelier de David, prévu en cas de mauvais temps, sera vidé par ses soins et le nettoyage du bâtiment devra se faire par les organisateurs du festival.
- Les membres du conseil proposent que la rue de Bois Aubry soit rubalisée afin d'interdire le stationnement gênant et d'indiquer par des panneaux fléchés le sens de circulation.
- 6 points électriques ont été demandés pour une puissance globale de 36Kwa.
- Les autorisations à la préfecture, à la gendarmerie, et pour la boisson vont être faites par la mairie de Grainville sur Ry.

BILAN DE LA CIRCULAION DANS LA COMMUNE PAR LA DIRECTION DES ROUTES.

Monsieur le Maire présente les synthèses des données de vitesses faites sur 3 lieux dans la commune, par la Direction des routes.

Les membres du Conseil ont tous été d'accord pour dire que ses analyses ne sont pas alarmantes et que les véhicules, dans l'ensemble, traversent le village à des vitesses proches de celles autorisées.

Monsieur le Maire a proposé de rencontrer la Direction des routes pour faire un bilan sur la situation des analyses.

STATUTS DU SIVOM DE RY

Madame Céline Vaudé présente à l'assemblée une proposition des statuts du SIVOM de Ry suggérée par la Préfecture.

Une convention de gestion de la compétence « Bâtiments scolaires » du regroupement pédagogique intercommunal partagée entre les communes de Grainville sur Ry, Saint Denis le Thiboult et Ry est proposée aux membres du Conseil municipal pour une délibération.

Madame Vaudé expose les termes de cette convention :

- Les 3 communes du RPI sont membres du SIVOM de Ry et exerce jusqu'à maintenant les compétences « Services des écoles », « restauration scolaire », « Accueil périscolaire », « Organisation du transport scolaire avec l'autorité de la Région ».

- Le SIVOM a étudié l'opportunité de transférer la compétence « Bâtiments scolaires » au SIVOM et ses conséquences sur la répartition de la charge financière entre les trois communes. Proposition a été faite par les membres du SIVOM de passer une convention d'entente entre les communes, spécifique à cette compétence « Bâtiments scolaires », qui permettrait de mutualiser les coûts, mais avec plus de souplesse quant aux modalités de répartition des dépenses de fonctionnement/investissement entre les parties.

Les membres du Conseil Municipal de Grainville sur Ry souhaiteraient que pour cette compétence « Bâtiments scolaires » une somme maximum soit fixée pour les charges qui seraient imputées au SIVOM.

PROJET DE REHABILITATION DE LA COUR D'ECOLE

Monsieur Vincent BOY explique que la cour est dans un mauvais état.

Cette surface bitumée peut être réduite pour plus de verdure.

Les membres du conseil municipal proposent de contacter également le CAUE76 (Conseil en Architecture Urbanisme Environnement) pour nous conseiller sur un nouvel aménagement de la cour d'école.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le nouveau prestataire de la Restauration scolaire qui est la Société API, a eu un grand succès auprès des élèves et des encadrants scolaires, pour sa qualité et sa quantité. Le Maire et la secrétaire du SIVOM ont profité de ce changement pour une nouvelle organisation du service du restaurant scolaire, dans la commune de Grainville sur Ry, avec la mise en place d'un self-service.

- Cédez-le-passage rue Héronchette :

Pour le cédez-le-passage, une réflexion ultérieure sera faite dans l'éventualité d'un changement de priorité.

- Les ordures ménagères :

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir de juillet 2025, le ramassage des ordures ménagères se fera tous les 15 jours et le tri du recyclage toutes les semaines.

- Conseil des Jeunes :

Madame LEVAVASSEUR propose d'aller voir un match de hockey, le dimanche 03/11 à 16h00, avec les membres du Conseil des jeunes et elle demande si des membres du Conseil municipal veulent les accompagner.

Ce match de hockey sera proposé au prochain Conseil des jeunes en date du 05/10 à 10h00.

- Réparation Route des Prairies :

Madame BOUST s'interroge sur l'état critique de la Route des Prairies et pense qu'une réparation serait indispensable avant l'hiver. Monsieur Mahieux propose qu'à minima l'employé communal comble les trous avec du tout-venant et le recouvre avec un enrobé en attendant une solution plus pérenne.

Certains conseillers s'interrogeant sur les interventions de la Communauté de Communes sur les routes relevant de la gestion communale, et ce sans avis préalable du conseil

municipal, Monsieur le Maire propose d'inviter Monsieur FAUCON Jean-Pierre, responsable de la voirie de l'Interco Vexin pour le prochain conseil.

- Octobre Rose :

Mme PERTUZON propose d'organiser comme l'an passé une randonnée ouverte à tous dans le cadre d'OCTOBRE ROSE.

- Travaux d'éclairage à la Butte :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'éclairage communal, avec le SDE, pour la mise en place des ampoules à LED, se fera du 05 novembre au 15 novembre 2024.

- Dépôt communal de déchet vert :

Monsieur le Maire précise qu'un entretien doit se faire avec l'agriculteur qui occupe une partie du terrain du dépôt Communal au carrefour de la RD85 et de la RD62, afin d'officialiser le cadastre de ce terrain.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,
Jean-Pierre BERTRAND



La Secrétaire de séance,
Marie-Line CAUCHOIS

